

ACPPA LA CHRISTINIÈRE
10 RUE SAINT MARC
69440 TALUYERS

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU 19/02/2025
RELEVÉ DE CONCLUSIONS

PRESENTS

Représentants des Usagers

Représentants des personnes accompagnées :

- Mr GUENEGO Claude
- Me MOULIN Marguerite

Représentants des familles/proches aidant des personnes accompagnées :

- Mr LAPLACE Gérard
- Me MOREAU Annie

Représentants des représentants légaux des personnes accompagnées :

- Me RUBAT Sylvie

Représentants de l'Institution :

Représentant des bénévoles (le cas échéant) :

- Me DELPLANQUE Danielle

Représentant des membres de l'équipe médico-soignante :

- Me BRERA Alexandra

Médecin coordonnateur :

- Dr ROOJEE Neguib

Représentant de l'organisme gestionnaire :

- Me PALIOT Catherine

Le nombre de représentants des usagers présents étant supérieur à la moitié de l'ensemble des membres du CVS, les avis sont valablement émis

Invités :

- Me BOUZIANE Gwendolyne- Adjointe de direction
- Mr POLO Secondo- Résident

DIFFUSION

- Aux membres du CVS
- Aux membres invités
- A l'Instance compétente de l'organisme gestionnaire
 - o A la Direction des Opérations et Directeur de Région
 - o Président
- Aux Autorités administratives compétentes pour les autorisations (via la Direction des opérations)
- Aux représentants des familles élus au Conseil d'Administration (via la Direction des opérations)

1. Tour de table

Discussion introductive et échanges entre les participants.

2. Élection des membres du CVS

Liste des différents membres élus lors des élections du CVS. Il a été indiqué qu'un membre du groupe ACPA interviendra lors des prochains CVS. Ce sera, notamment le Directeur de région Mr SAPIN.

Il a été établi l'élection du président lors de la séance.

Conclusion : Président élu à la majorité absolue : Monsieur GUENEGO.

3. Règlement intérieur du CVS

Présentation et lecture du document. Discussion sur le rôle des membres : c'est une représentativité globale (non par service) des membres légitimes. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'établissement dans son ensemble.

Explication sur les différents échanges possible lors des réunions : Les problématiques individuelles ne sont pas traitées en réunion. La direction et les responsables de services sont disponibles pour recevoir les réclamations ou plaintes. Il existe également un formulaire de réclamation disponible à l'accueil, qui doit être déposée dans l'urne en plexiglas à l'accueil.

Le formulaire est pris en compte, retranscrit dans le logiciel AGEVAL. Un rendez-vous est organisé en concertation avec les plaignants et selon une analyse des causes est faite en équipe pluridisciplinaire.

- Questions abordées :

Nous n'avons pas eu le protocole électoral : Un mail daté du 08/01/2025 mentionne le protocole.

Continuité du mandat lors du décès d'un résident : Le suppléant prend la place du résident décédé. Sinon, il y a cooptation ou élections partielles.

Conclusion : Le règlement a été fourni à tous, lu et adopté le 19 février 2025. Il a été signé par le président du CVS. Affichage à l'entrée. Un exemplaire est disponible sur demande

5. Proposition de trombinoscope

Proposition de créer un trombinoscope pour mieux faire connaître les membres élus et mettre à l'affichage. Il y a eu un échange sur les différents modes de communication possible :

- Utiliser la boîte mail crée
- La boîte aux lettres dans l'établissement.
- Le mode de communication est libre et à déterminer entre les membres élus eux-mêmes. Le but est de mieux préparer l'ordre du jours en amont.

Conclusion : Les photos des membres seront affichées après réception de l'accord sur les droits à l'image.

L'autorisation de droit à l'image sera transmise prochainement par mail aux membres élus.

6. Plan bleu

Explication du document du Plan Bleu. Le Plan Bleu est un dispositif d'organisation d'urgence mis en place dans les établissements. Il est conçu pour anticiper et gérer les situations de crise, en particulier celles liées aux risques sanitaires, aux épidémies, ou aux catastrophes naturelles. Le but est d'assurer la sécurité des patients, du personnel, et de garantir la continuité de l'activité de tous les services.

Conclusion : Portée à connaissance du plan Bleu , remise de la synthèse (sommaire)

Le plan bleu est disponible à la consultation sur établissement. Il a été proposé aux différents membres élus.

7. HAS (Haute Autorité de Santé) :

Évaluation obligatoire pour tous les établissements. La Christinière sera évaluée le 16, 17 et 18 avril 2025. C'est un cabinet externe qui interviendra : Socrates, mandaté par le groupe ACPPA. Les équipes sont engagées depuis plusieurs mois sur la démarche, par le biais de groupes de travail, des flashs infos, des réunions spécifiques.

Des réunions thématiques sont également en place pour les résidents.

Nous devons sectionner 10 dossiers des accompagnés traceurs, c'est-à-dire les résidents.

Les résidents devront être informés et nous signifier leur accord (pour les résidents sous protection juridiques, les tuteurs, curateurs seront sollicités) .

Seuls 5 dossiers seront retenus : décision des évaluateurs le 16 avril.

Il a été donné un exemple de question et thème. Exemple : la liberté d'aller et venir, comment est-elle respectée ? Pour y répondre nous devons leur fournir des preuves de ce que l'on avance (ex : pas de digicode au SAS, annexe liberté d'aller et venir lors de privation de liberté, bilan des contentions, etc.)

Conclusion : Un CVS extraordinaire sera organisé à mi-mars notamment pour ce sujet.

8. Divers

Questions diverses soulevées :

- **Pourquoi les repas sont froids en chambre le soir :** Problématique liée à une organisation antérieure non adaptée pour permettre une qualité des diners dans les grandes unités.

Actions menées depuis Janvier 2025 :

2 unités : Myosotis et Capucines : Le nombre de résidents a augmenté au salon de restaurant.

Amélioration du côté hôtelier

Contrôle des températures tout au long du service

Actualisations des critères pour les résidents qui dînent en chambres

L'unité des IRIS sera évaluée avec la même méthodologie dans les prochaines semaines.

- **Absence de serviettes au petit-déjeuner ?** Information remontée à la responsable hôtelière pour ajouter des serviettes.
- **Pourquoi les entrées sont froides le midi ?** Nous devons respecter la chaîne du froid et certains types de denrées sont plus sensibles qui doivent être conservées à des températures basses. Néanmoins une information sera faite auprès de la cheffe de cuisine, selon les entrées.
- Pour rappel, reprise de la cuisine en autogestion de la cuisine à partir du 1er juin 2025 .
- Retour positif sur la raclette du 18/02/2025 : Bon retour de tous, et l'idée a été bien reçue comme "un bol d'oxygène".
- **Est-il possible d'utiliser le Frigo et micro-ondes dans l'unité ?** Le frigo des unités est réservé pour le service, et pas pour les familles. Cependant, Il est possible à titre exceptionnel, et en prévenant les équipes, de maintenir ponctuellement de la nourriture hermétiquement fermée.
- **Existe-t-il un mode de communication entre soignants et l'équipe infirmière ?** Selon la problématique rencontrée les soignants ont toute latitude pour joindre par téléphone, ou se rendre à l'infirmierie.

9- calendrier 2025 des prochaines réunions(sous réserves de modifications)

Jeudi 3 avril à 14h00

Jeudi 26 juin à 14h00

Jeudi 30 octobre à 14h00

Fait à Taluyers le, 25 février 2025

Monsieur GUENEGO

Président du CVS

